



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 10 novembre 2022

Aux membres du
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No 28/2022

Demande de crédit de CHF 133'600.- TTC pour la pose de longrines en béton et le remplacement des rails de guidage à la déchetterie en Messerin

Membres : **Mme Fabienne Zingg (1^{er} Membre) – Alternative pranginoise**
M. Kaya Guner, M. Baumgartner Christian - Entente pranginoise
Mme Liliane Gavillet, Mme Clotilde Vulliemin– Alliance libérale de Prangins

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers